

## Municipalité de Sainte-Flavie

Le 26 mars 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le mardi 26 mars 2019, à 17 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

**SONT PRESENT(E)S** madame les conseillères Louise Dubé, Agathe Lévesque, Rose-Marie Gallagher, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE** madame Francine Roy, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière.

---

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 156 du Code municipal, la séance est ouverte à 17h06 par monsieur le maire, Jean-François Fortin.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-085

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### 3. DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

2019-03-086

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de la demande d'aide financière au ministère des Transports et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale selon le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**QUE** la Municipalité confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer les frais non subventionnés par le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**QUE** la Municipalité autorise madame Francine Roy, directrice générales à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Flavie le document devant donner fait à la présente résolution à la transmettre au ministère des Transports du Québec.

### 4. MANDAT A GOULET ET LEBEL ARCHITECTES

**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraires professionnels de Les Architectes Goulet Lebel pour la réalisation d'une l'étude d'avant-projet visant l'analyse de scénarios pour la relocalisation du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition est conforme aux demandes et attentes de la municipalité de Sainte-Flavie;

## **Municipalité de Sainte-Flavie**

**Le 26 mars 2019**

2019-03-087

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'accepter la proposition de Les Architectes Goulet Lebel au coût de 7 200 \$, plus taxes.

### **5. MANDAT AU SERVICE DE GENIE DE LA MRC DE LA MITIS POUR LE NOUVEAU DEVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service professionnels du service de génie de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service comprend tous les services pour un contrat clé en main alors qu'une grande partie des travaux de pose des infrastructures souterraines du nouveau développement seront faits en régie par le personnel de la Municipalité;

2019-03-088

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la MRC de La Mitis en excluant les activités et heures liés aux travaux en régie.

### **6. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

#### **6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de développement socio-économique de Sainte-Flavie a déposé les documents requis pour l'obtention de l'aide financière accordé par la MRC de La Mitis aux comités de développement locaux pour les années 2016,2017 et 2018;

2019-03-089

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité approuve le contenu des documents reçus et autorise leur envoi à la MRC de La Mitis pour obtenir l'aide financière de 1 000 \$ pour chacune des années;

**QUE** la Municipalité confirme son engagement à verser au Comité de développement socio-économique sa part d'aide financière au montant de 500 \$ pour chaque année.

#### **6.2 COMPTE-RENDU DU PROJET « SPECTACLES MUSICAUX »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de développement socio-économique de Sainte-Flavie a eu une aide financière du Fonds de soutien aux organismes communautaires locaux pour la réalisation du projet « spectacles musicaux »;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les activités prévues ont été réalisées dans le cadre des Jeudis soirs Ô quai;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin du projet, l'organisme bénéficiant d'une aide financière doit produire un compte-rendu à la Municipalité;

2019-03-090

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'accepter le compte-rendu du projet tel que déposé par le Comité de développement socio-économique de Sainte-Flavie.

### **7. REGROUPEMENT CULTUREL DE SAINTE-FLAVIE**

#### **7.1 COMPTE-RENDU DU PROJET «CONFÉRENCES ET ÉCHANGES SUR LE PATRIMOINE MILITAIRE DE LA MITIS»**

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement culturel de Sainte-Flavie a bénéficié d'une aide financière provenant du Fonds de soutien aux organismes communautaires locaux pour la réalisation du projet « conférences et échanges sur le patrimoine militaire de La Mitis »

## Municipalité de Sainte-Flavie

Le 26 mars 2019

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les activités prévues ont été réalisées à moindre coût donc l'organisme a acquis des équipements qui lui permettront de diffuser cet été du nouveau matériel lié au patrimoine militaire;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin du projet, l'organisme bénéficiant d'une aide financière doit produire un compte-rendu à la Municipalité;

2019-03-091 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu à unanimité d'accepter le compte-rendu du projet tel que déposé par le Regroupement culturel de Sainte-Flavie.

### 7.2 COMPTE-RENDU DU PROJET « EXPOSITIONS »

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement culturel de Sainte-Flavie a obtenu une aide financière du Fonds de soutien aux organismes communautaires locaux pour la réalisation de son projet « expositions »

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les activités prévues ont été réalisées à l'été 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin du projet, l'organisme bénéficiant d'une aide financière doit produire un compte-rendu à la Municipalité;

2019-03-092 Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu à unanimité d'accepter le compte-rendu du projet tel que déposé par le Regroupement culturel de Sainte-Flavie.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-093 Il est proposé par monsieur Michel Hudon de lever la séance à 17h31.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-02-064 à 2019-02-068 consignées au présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
JEAN-FRANÇOIS FORTIN  
Maire

\_\_\_\_\_  
FRANCINE ROY  
Directrice générale  
/ secrétaire-trésorière